



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-001-2017-05

PUBLIÉ LE 2 MAI 2017

Sommaire

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de France

IDF-2017-04-25-003 - Décision portant délégation de signature de l'avenant au bail de Guyancourt (2 pages) Page 5

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-05-02-029 - Arrêté donnant subdélégation de signature de Mme Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France en Matière Administrative pour PARIS (2 pages) Page 8

IDF-2017-05-02-031 - Arrêté donnant subdélégation de signature de Mme Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, en matière administrative (2 pages) Page 11

IDF-2017-05-02-030 - Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, en matière d'Ordonnancement Secondaire (4 pages) Page 14

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-007 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil (2 pages) Page 19

IDF-2017-05-02-008 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil (2 pages) Page 22

IDF-2017-05-02-014 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à monsieur Antoine CUISSET, chef de la Division de l'Administration et des Personnels au rectorat de Créteil (4 pages) Page 25

IDF-2017-05-02-016 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à monsieur Philippe CAPPELLE, chef de la division des établissements au rectorat de Créteil (3 pages) Page 30

IDF-2017-05-02-006 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Isabelle CHAZAL, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines, à madame Florence HOUSSET, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur, à madame Sophie JULIEN, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques et à monsieur Jean-Baptiste MOUTON, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études (2 pages) Page 34

IDF-2017-05-02-025 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Véronique FAURE, chef du service juridique, du rectorat de l'académie de Créteil (1 page) Page 37

IDF-2017-05-02-026 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Véronique FAURE, chef du service juridique du rectorat de Créteil (2 pages) Page 39

IDF-2017-05-02-009 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et déléguée académique à la formation des personnels enseignants de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 42
IDF-2017-05-02-023 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à Madame Patricia BLOCH MONTAGNER, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 45
IDF-2017-05-02-013 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à Madame Sandrine CONNAN, chef de la division des établissements d'enseignement privés du rectorat de Créteil (3 pages)	Page 48
IDF-2017-05-02-028 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à monsieur Eric MORAU, chef du service constructeur de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 52
IDF-2017-05-02-001 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Aurore THILL, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction du rectorat de Créteil (1 page)	Page 55
IDF-2017-05-02-015 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Marie-Thérèse CUOMO, chef de la division de l'enseignement supérieur du rectorat de Créteil (2 pages)	Page 57
IDF-2017-05-02-011 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Brigitte CORNATON, chef du service des pensions et validations du rectorat de Créteil (2 pages)	Page 60
IDF-2017-05-02-012 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Marie-Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat de Créteil (2 pages)	Page 63
IDF-2017-05-02-022 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil (3 pages)	Page 66
IDF-2017-05-02-019 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de la paye (2 pages)	Page 70
IDF-2017-05-02-010 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, chef du service chômage du rectorat de Créteil (2 pages)	Page 73
IDF-2017-05-02-020 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à monsieur Mohamed HAMDOUN, chef de la division des affaires financières du rectorat de Créteil (4 pages)	Page 76
IDF-2017-05-02-018 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN, Directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 81
IDF-2017-05-02-017 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à monsieur Thierry LEROY, chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil (3 pages)	Page 84
IDF-2017-05-02-024 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement de l'académie de Créteil (18 pages)	Page 88

IDF-2017-05-02-021 - Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature aux directeurs des centres d'information et d'orientation de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 107
IDF-2017-05-02-002 - Arrêté du 2 mai 2017 portant subdélégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 110
IDF-2017-05-02-003 - Arrêté du 2 mai 2017 portant subdélégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil (3 pages)	Page 113
IDF-2017-05-02-004 - Arrêté du 2 mai 2017 portant subdélégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil (3 pages)	Page 117
IDF-2017-05-02-005 - Arrêté du 2 mai 2017 portant subdélégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 121

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile de
France

IDF-2017-04-25-003

Décision portant délégation de signature de l'avenant au
bail de Guyancourt

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris le 2 mars 2017 autorisant la signature de l'avenant n°3 au bail commercial du site de Guyancourt conclu le 27 octobre 2010 pour la restitution du 2^{ème} et 3^{ème} étages et de 50 places de parking dans les nouvelles conditions tarifaires proposées par le bailleur et habilitant son président pour accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

- de donner délégation à Richard BENAYOUN, directeur du patrimoine et de l'immobilier, pour signer l'avenant n°3 au bail commercial du site de Guyancourt conclu le 27 octobre 2010 pour la restitution du 2^{ème} et 3^{ème} étages et de 50 places de parking dans les nouvelles conditions tarifaires proposées par le bailleur, dans les conditions définies par l'assemblée générale du 2 mai 2017.

En cas d'absence ou d'empêchement de Richard BENAYOUN, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions et dans l'ordre où ils sont cités, à Jean-Claude SCOUPE, directeur général adjoint en charge de l'administration générale, et à Étienne GUYOT, directeur général.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elle annule et remplace celle antérieurement donnée sur le même sujet.

Fait à Paris, le 25 avril 2017



Didier KLING

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-05-02-029

Arrêté donnant subdélégation de signature de Mme Anne
BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France
en Matière Administrative pour PARIS



PRÉFET DE PARIS

**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

ARRÊTÉ

**donnant subdélégation de signature de Madame Anne BOSSY,
Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative.**

**La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 44 ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 juillet 2016 nommant Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région d'Île-de-France, à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-146 du 21 avril 2017 donnant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative pour le département de Paris ;

ARRETE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la délégation de signature qui lui est consentie par l'arrêté préfectoral n°IDF-75-2017-04-21 du 21 avril 2017 susvisé est exercée par :

- Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Monsieur Thierry CHILLAUD, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur régional et interdépartemental adjoint.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

- Monsieur Yves GUY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole ;
- Monsieur Pierre-Emmanuel SAVATTE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Elvira MELIN, ingénieure des travaux publics de l'État, adjointe au chef de service ;
- Madame Nathalie PIHIER, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Yamine AFFEJEE, inspecteur de la santé publique vétérinaire, adjoint au chef de service.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Article 4 : l'arrêté n° IDF-2017-04-05-001 du 5 avril 2017 est abrogé.

Article 5 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 ci-dessus, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le - 2 MAI 2017

La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France



Anne BOSSY

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-05-02-031

Arrêté donnant subdélégation de signature de Mme Anne
BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France,
en matière administrative



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ARRÊTÉ

**donnant subdélégation de signature de Madame Anne BOSSY,
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010- 687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 4 juillet 2016 nommant Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région d'Île-de-France à compter du 1^{er} août 2016,

Vu l'arrêté préfectoral IDF n° 2017-04-21-018 du 21 avril 2017 portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 21 avril 2017 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Monsieur Thierry CHILLAUD, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur régional et interdépartemental adjoint,

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, toutes décisions, à l'exception des arrêtés réglementaires généraux et des actes figurant à l'article 3 de l'arrêté préfectoral IDF n° 2017-04-21-018 du 21 avril 2017.

1/2

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

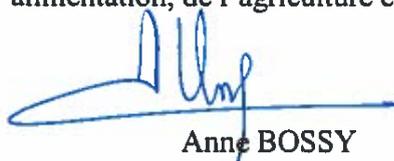
- Monsieur Sébastien FAUGERE, attaché d'administration principal, pour ce qui concerne le secrétariat général. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Eric DIEUPART-RUEL, attaché d'administration, secrétaire général adjoint ;
- Monsieur Yves GUY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole ;
- Monsieur Pierre-Emmanuel SAVATTE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt, du bois, de la biomasse et des territoires. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Elvira MELIN, ingénieur des travaux publics de l'État, adjointe au chef de service ;
- Monsieur Gérôme PIGNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service régional de l'information statistique et économique. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Christine CHEVEAU, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service ;
- Madame Naïda DRIF, directrice d'établissement de 1^{ère} classe, chef du service régional de la formation et du développement, en ce qui concerne le contrôle de légalité des actes des établissements d'enseignement agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Madame Dominique DANCE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjointe à la chef de service ;
- Madame Nathalie PIHIER, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, chef de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Monsieur Yamine AFFEJEE, inspecteur de la santé publique vétérinaire, adjoint au chef de service.

Article 3 : L'arrêté n° IDF 2017-03-03-002 du 3 mars 2017 est abrogé.

Article 4 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le - 2 MAI 2017

La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

IDF-2017-05-02-030

Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Anne
BOSSY, directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France,
en matière d'Ordonnancement Secondaire



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

ARRÊTÉ

**portant subdélégation de signature de Madame Anne BOSSY,
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire**

La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 4 juillet 2016 nommant Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France, à compter du 1^{er} août 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-04-21-019 du 21 avril 2017 portant délégation de signature à Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 21 avril 2017 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne BOSSY, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Bertrand MANTEROLA, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- Monsieur Thierry CHILLAUD, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- Monsieur Sébastien FAUGERE, attaché d'administration principal, secrétaire général ;
- Monsieur Eric DIEUPART-RUEL, attaché d'administration, secrétaire général adjoint ;
- Madame Catherine PERICAUD, secrétaire administrative au secrétariat général ;

à l'effet de signer, dans les limites de leurs attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- **Enseignement supérieur et recherche agricoles (n° 142)**
 - **Enseignement technique agricole (n° 143),**
 - **Economie et développement durable de l'agriculture et de la forêt (n° 149),**
 - **Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (n° 206),**
 - **Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture (n° 215),**
 - **Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (n° 333)**
- "fonctionnement courant des directions départementales interministérielles " (action 1).**

ainsi que, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le préfet de région, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'état dans le cadre des programmes suivants :

- **Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (n°333),**
- **" Loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées " (action 2)**
- **" Opérations immobilières déconcentrées " (n° 724)**

Article 2 : Les agents habilités au sein des services à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

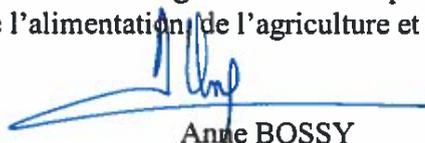
Article 3 : L'arrêté n° IDF-2017-03-03-003 du 3 mars 2017 est abrogé.

Article 4 : Une ampliation de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général aux affaires régionales.

Article 5 : La directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Cachan, le - 2 MAI 2017

La directrice régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Anne BOSSY

ANNEXE

Liste des agents du secrétariat général habilités à valider les opérations comptables dans les outils Chorus

Sébastien FAUGERE, secrétaire général,
Eric DIEUPART-RUEL, adjoint au secrétaire général,
Catherine PERICAUD, responsable de la comptabilité,
Muriel JAMET, agent du pôle comptabilité.

Liste des agents habilités à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives

DRIAAF site de Cachan Secrétariat général (SG)

Régis LEMONNIER, responsable de la mission des systèmes d'information
Aurélie MAZZOLENI, responsable CEPEC
Eric DIEUPART-RUEL, adjoint au secrétaire général

Service régional de la formation et du développement (SRFD)

Naïda DRIF, chef du service
Dominique DANCE, adjointe au chef du service

Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT)

Pierre-Emmanuel SAVATTE, chef du service
Elvira MELIN, adjointe au chef du service

Service régional d'informations statistiques et économiques (SRISE)

Gérôme PIGNARD, chef du service
Christine CHEVEAU, adjointe au chef de service

Service régional de l'économie agricole (SREA)

Yves GUY, chef du service

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Nathalie PIHIER, chef de service
Yamine AFFEJEE, adjoint au chef de service

Mission d'appui aux personnels et aux structures (MAPS)

Bernard GUEGUEN, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures
Yves ROYER, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures
Maclou VIOT, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures

Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISS)

Pierre CLAVEL, inspecteur santé et sécurité au travail

Patricia LALLEMENT, inspecteur santé et sécurité au travail

Assistant de service social (ASS)

Sabrina SAIDJ, assistante sociale

DRIAAF - site de Roissy

SRAL/SIVEP

Thierry BADIN DE MONTJOYE, chef du poste frontalier

Julien GOZARD, adjoint au chef de poste, responsable PEC

DRIAAF - site de Rungis

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Ludovic DUBOIS, chef de pôle

Zineb HADJOU-LEPINOIS, adjointe au chef de pôle

RNM/SRISE

Franck LEMAITRE, adjoint au chef de pôle

BNEVP

Karine GUILLAUME, directrice

Jean-Blaise DAVAINÉ, adjoint de la directrice

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-007

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature
à madame Sylvie THIRARD,
secrétaire générale de l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

VU le code de l'éducation et notamment

les articles R.222-25 et D. 222-27 relatifs aux attributions des recteurs,
l'article R.222-19 relatif aux attributions du secrétaire général d'académie,
l'article D.220-20 autorisant le recteur à déléguer sa signature au secrétaire général de l'académie,
l'article D.222-35 du code de l'éducation, autorisant le recteur à déléguer au secrétaire général la
signature des mémoires en défense devant les tribunaux administratifs ;

VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;

VU l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD secrétaire
générale de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation permanente de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale
de l'académie de Créteil, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions du recteur dans
les matières suivantes :

1. *Organisation et fonctionnement des services du rectorat de l'académie de Créteil et des établissements d'enseignement secondaire.*
2. *Gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, administratifs, sociaux et de santé placés sous l'autorité du recteur de l'académie de Créteil.*
3. *Répartition des moyens en postes, heures et crédits attribués à l'académie de Créteil.*
4. *Contrôle, pour la part qui revient au recteur d'académie, des :*
 - a. *actes des établissements publics locaux d'enseignement et de leurs chefs d'établissement,*
 - b. *actes des établissements publics de l'enseignement supérieur et de leurs chefs d'établissement*
5. *Organisation des examens et concours dans l'académie*
6. *Attribution des bourses, allocations et prêts d'honneur aux élèves et étudiants.*
7. *Contrôle pédagogique des établissements d'enseignement privé sous contrat et gestion des maîtres qui y exercent.*

8. *Surveillance des établissements privés hors contrat.*
9. *Défense et procédures concernant les recours introduits devant les juridictions administratives à l'occasion des litiges relatifs aux décisions prises par le recteur d'académie ou par les personnels placés sous son autorité dans l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent.*

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice de l'académie de Créteil, tous les actes relevant de la compétence de cette dernière.

ARTICLE 3 :

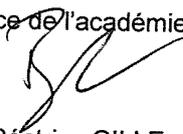
Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 13 mai 2014.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil


Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-008

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature
à madame Sylvie THIRARD,
secrétaire générale de l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- VU** le code des marchés publics ;
- VU** le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;
- VU** le règlement comptable et financier de l'ANRU ;
- VU** la convention du 20 octobre 2010 entre l'Etat et l'ANRU relative au programme d'investissements d'avenir -action : « internats d'excellence et égalité des chances » publiée au JORF du 22 octobre 2010 ;
- VU** la convention pluriannuelle régionale du 05 mai 2011 confiant à monsieur le recteur la fonction d'ordonnateur délégué pour les dépenses liées aux études et travaux pour la réhabilitation de l'internat d'excellence de Sourduin ;
- VU** la convention pluriannuelle du 20 décembre 2011 relative à l'internat d'excellence de Cachan passée entre le préfet de la région île de France et le recteur de l'académie de Créteil d'une part et l'agence nationale de la rénovation urbaine d'autre part.
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
- VU** l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer en date du 27 avril 2016 prononçant la mutation de monsieur Eric MORAU, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, sur le poste d'ingénieur régional de l'équipement – conseiller technique du recteur de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} avril 2016 ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 27 septembre 2016 nommant monsieur Eric MORAU chef du service constructeur de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} avril 2016 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice, délégation de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil, pour les opérations relevant du programme d'investissements d'avenir « internats d'excellence et égalité des chances », action développement des internats d'excellence.

1) à l'effet de transmettre à l'ANRU les demandes de paiement d'acomptes et de factures correspondant aux contrats et aux commandes passées pour la réhabilitation des ouvrages destinés aux internats d'excellence de l'académie de Créteil ;

2) à l'effet de certifier le service fait pour le paiement des acomptes ;

3) à l'effet de passer les contrats et marchés relevant du programme et tous les actes liés à ces contrats.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Florence HOUSSET, secrétaire générale adjointe, directrice des établissements et de la performance.

Et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à **monsieur Eric MORAU**, chef du service constructeur de l'académie de Créteil.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 9 novembre 2016.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-014

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature
à monsieur Antoine CUISSET,
chef de la Division de l'Administration et des
Personnels au rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature
à monsieur Antoine CUISSET,
chef de la Division de l'Administration et des Personnels au rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 portant délégations de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs du département de Mayotte et de Polynésie française pour certaines opérations de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation ;
- VU** l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 8 juillet 2011 nommant monsieur Antoine CUISSET APAE au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 28 juillet 2014 nommant madame Kaldia KECHIT APAE au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 septembre 2014 nommant madame Christelle BARONI AAE au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 septembre 2014 nommant madame Valérie LE BRAS-BENDIDA AAE au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 14 septembre 2015 nommant madame Marianne POENOT AAE au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2004 nommant madame Béatrice JESOPH, SAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 10 juin 2015 nommant monsieur Michaël LORNE, SAENES, au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Antoine CUISSET, chef de la division de l'Administration et des Personnels à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

1) les arrêtés portant recrutement et nomination des personnels titulaires et non titulaires des filières administratives, techniques, sociales et de santé ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel et les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental, la mise en position d'accomplissement du service national et la mise en position normale d'activité ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;

les arrêtés prononçant les congés de maladie ;

les arrêtés prononçant les congés de maternité ou pour adoption et les congés de paternité ;

les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;

les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après disponibilité, ou détachement ou congé parental ;

l'évaluation, la promotion de grade et de corps et l'avancement d'échelon ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions relatives au droit individuel de formation ;

les décisions portant, en matière de cessation définitive de fonctions, autorisation d'achever l'année scolaire ou recul de limite d'âge, admission à la retraite ;

la radiation des cadres après acceptation de la démission ou intégration dans un autre corps pour les corps à gestion académique ;

la constatation de l'abandon de poste ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les contrats de recrutement des apprentis et les conventions financières avec les CFA ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;

2) les documents et courriers concernant la paye.

3) les convocations des personnels aux réunions d'organisation et de jury des concours et recrutements administratifs et ITRF ;

les acceptations et les refus de candidatures ;

les convocations des candidats ;

la communication des relevés de notes aux candidats ;

les pièces relatives aux frais de concours ;

la liquidation et le paiement des frais de concours.

4) l'exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé,

Les actes concernant la formation des personnels

- Convocations des stagiaires ;
- Ordres de mission des formateurs ;
- Etats de liquidation des vacances de formateurs ;
- Bons de commande et factures relatifs au matériel pédagogique, au transport des stagiaires ou des formateurs, frais de déplacement (programme 214 action 40).

5) les correspondances relatives à l'activité de la division et ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Antoine CUISSET, délégation de signature est donnée, dans leurs domaines respectifs de compétence à :

Mesdames Christelle BARONI, Béatrice JESOPH, Valérie LE BRAS-BENDIDA et Kaldia KECHIT, chefs de service,

pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 5) de l'article 1^{er} ;

Madame Kaldia KECHIT, chef du Centre Académique de Formation de l'Administration (C.A.F.A.), pour ce qui concerne les matières énoncées au 4) et au 5) de l'article 1^{er}.

Madame Marianne POENOT, chargée de mission, pour ce qui concerne les matières énoncées au 1) et au 5) de l'article 1^{er} ;

Monsieur Michaël LORNE, chargé de mission, pour ce qui concerne les matières énoncées au 2) et au 5) de l'article 1^{er}.

Et à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont ils ont la responsabilité.

ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 26 avril 2017.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-016

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature
à monsieur Philippe CAPPELLE,
chef de la division des établissements au rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature
à monsieur Philippe CAPPELLE,
chef de la division des établissements au rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté en date du 18 mars 2015 nommant monsieur Philippe CAPPELLE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche(AENESR) pour exercer les fonctions de chef de la division des établissements du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} avril 2015 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 septembre 2009, nommant madame Catherine RATEAU, APAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 13 juin 2012, nommant monsieur Julien VASSEUR, APAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 3 septembre 2015, nommant monsieur Franck HUGOY, APAE, au rectorat de Créteil

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice, ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Philippe CAPPELLE, chef de la division des établissements, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

1) Actes relatifs aux actions pédagogiques en direction des élèves ;

- Actes relatifs à la scolarité ;

- Actes relatifs aux autoanalyses collectives et projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A ;

- Autorisations pour le transport d'élèves dans un véhicule personnel ;

2) Actes relatifs au suivi des E.P.L.E. :

- Avis de délégation et notifications de moyens et de crédits relevant des budgets opérationnels de programme « vie de l'élève » et « enseignement public du second degré » ;

3) Autorisations concernant des activités hors enseignement ;

- Actes d'engagement des dépenses de personnels d'assistance éducative des premier et second degrés ;

- Arrêtés accordant les congés parentaux et de grave maladie pour les personnels de surveillance et d'assistance éducative ;

- Autorisation de cumul des rémunérations concernant les personnels de surveillance et d'assistance

4) Actes relatifs au contrôle administratif et financier des collèges et des lycées à l'exclusion des décisions de déférer au tribunal administratif les actes des EPLE n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducative ;

- Actes relatifs au suivi des EPLE : indemnités de caisse
arrêtés des groupements comptables.

- Arrêtés de cautionnement des agents comptables ;

- Règlements des budgets des EPLE.

5) Correspondances ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Philippe CAPPELLE, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Catherine RATEAU**, chef du département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives, pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 5) ;

- **Monsieur Julien VASSEUR**, chef du département de l'organisation scolaire, pour ce qui concerne les matières énoncées au 2), au 3) et au 5) ;

- **Monsieur Franck HUGOY**, chef du département d'appui, du conseil et du suivi des établissements scolaires, pour ce qui concerne les matières énoncées au 4) et au 5).

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont ils ont la responsabilité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge les arrêtés rectoraux du 26 avril 2017.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-006

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Isabelle CHAZAL, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines, à madame Florence HOUSSET, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur, à madame Sophie JULIEN, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques et à monsieur Jean-Baptiste MOUTON, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature
à madame Isabelle CHAZAL, secrétaire générale adjointe, directrice des
ressources humaines, à madame Florence HOUSSET, secrétaire générale
adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et de l'enseignement
supérieur, à madame Sophie JULIEN, secrétaire générale adjointe, directrice en
charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services
académiques et à monsieur Jean-Baptiste MOUTON, secrétaire général adjoint,
directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** les articles R.222-25 et D.222-27 du code de l'éducation relatifs aux attributions du recteur ;
- VU** l'article D.222-20 du code de l'éducation, autorisant le recteur à déléguer sa signature aux secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire, chargés des fonctions d'adjoint au secrétaire général d'académie ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD secrétaire générale de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 7 mai 2015 portant nomination de madame Isabelle CHAZAL, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général de l'académie de Créteil, directrice des ressources humaines à compter du 18 mai 2015 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 29 août 2016 portant nomination et détachement de madame Sophie JULIEN, ingénieure de recherche hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale d'académie adjointe en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 3 janvier 2017 nommant monsieur Jean-Baptiste MOUTON, administrateur civil, adjoint au secrétaire général d'académie en charge de la stratégie, de la performance et des études ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **madame Isabelle CHAZAL**, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines, à **madame Florence HOUSSET**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaire et de l'enseignement supérieur, à **madame Sophie JULIEN**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques et à **monsieur Jean-Baptiste MOUTON**, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études à l'effet de signer tous les actes relevant des compétences de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 6 janvier 2017.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-025

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
madame Véronique FAURE, chef du service juridique,
du rectorat de l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
madame Véronique FAURE, chef du service juridique,
du rectorat de l'académie de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2009 nommant madame Véronique FAURE, conseillère d'administration scolaire et universitaire hors classe, au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à **madame Véronique FAURE**, chef du service juridique du rectorat de Créteil, pendant les périodes de congés ou d'absences de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, afin de signer les mémoires produits dans le cadre des procédures de référé devant les juridictions administratives ainsi que ceux présentant un caractère d'urgence.

A la demande de la juridiction, ces mémoires pourront faire l'objet d'une signature postérieure pour confirmation par l'autorité compétente.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 22 juin 2015.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-026

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
madame Véronique FAURE, chef du service juridique
du rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
madame Véronique FAURE, chef du service juridique du rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2009 nommant madame Véronique FAURE, conseillère d'administration scolaire et universitaire hors classe au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 7 février 1994 nommant madame Catherine AVELLA au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Véronique FAURE, chef du service juridique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Correspondances non décisionnelles relatives aux fonctions de conseil juridique, protection juridique ;
- Actes de gestion et de procédure relatifs à l'instruction des litiges portés devant les instances juridictionnelles à l'exclusion des mémoires en défense ;
- Décisions d'attribution de la protection juridictionnelle pour dégradations faites aux véhicules.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Véronique FAURE, délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées au présent arrêté est donnée à :

- **Madame Catherine AVELLA.**

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 13 mai 2014.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-009

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et déléguée académique à la formation des personnels enseignants de l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et
déléguée académique à la formation des personnels enseignants de l'académie de
Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 8 septembre 2014 nommant madame Martine AMIOT, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale, directrice de la pédagogie et déléguée académique à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;
- VU** l'arrêté rectoral du 15 juillet 2013 affectant monsieur Jacques DROGO, APAENES, au rectorat de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2013 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et déléguée académique à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées à la rectrice de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé,
- Actes concernant la formation des personnels
 - Convocations des stagiaires ;
 - Ordres de mission des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation formateurs en France ou à l'étranger (zone AEFÉ) ;
 - Etats de liquidation des vacances de formateurs ;
 - Bons de commande et factures relatifs au matériel pédagogique, au transport des stagiaires ou des formateurs, frais de déplacement (programme 141, action 10 et programme 140, action 04) ;
 - Conventions relatives aux formations destinées aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation et aux personnels d'encadrement.
- Actes concernant la gestion de l'organisation des jurys académiques et des jurys de certification complémentaire :
 - Convocations des fonctionnaires stagiaires à une inspection ;
 - Convocations des membres de jury et des fonctionnaires stagiaires à un entretien avec les membres des jurys académiques ;
 - Convocation des membres de jury et des candidats aux examens de certification complémentaire.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Martine AMIOT, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jacques DROGO**, chef du service de la formation des personnels,

à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes courants relevant de son service.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 26 avril 2017.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-023

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
Madame Patricia BLOCH MONTAGNER, chef du service
académique d'information et d'orientation de l'académie
de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
Madame Patricia BLOCH MONTAGNER, chef du service académique d'information et d'orientation de
l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant monsieur Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2016 nommant madame Patricia BLOCH MONTAGNER, inspectrice de l'éducation nationale, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Patricia BLOCH MONTAGNER, chef du service académique d'information et d'orientation, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Répartitions de ressources humaines ;
- Lettres de mission (à l'exception des départs à l'étranger) ;
- Actes relevant de l'organisation interne des services ;
- Convocations à des commissions ;
- Refus d'inscription à l'issue de la procédure sur APB (Admission Post-Bac) ;
- Information, sensibilisation, autorisation d'action relevant du champ de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 3 novembre 2016.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-013

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
Madame Sandrine CONNAN, chef de la division des
établissements d'enseignement privés
du rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
Madame Sandrine CONNAN, chef de la division des établissements d'enseignement privés
du rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 juillet 2016 nommant madame Sandrine CONNAN, attachée principale d'administration, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef de la division de l'enseignement privé au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 8 juin 2012, nommant madame Christine GOUBRIEVSKY, APAENES au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 18 juillet 2013, nommant madame Catherine JOLY, APAENES au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 septembre 2013, nommant madame Elisabeth MONNIER, ADAENES au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2015, nommant madame Isabelle TAIEB, AAE au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2016, nommant madame Karima NAMOUNE, AAE au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2016, nommant madame Christine ROSE, AAE au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame **Sandrine CONNAN**, chef de la division des établissements d'enseignement privés, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relevant des matières ci-après énumérées :

Correspondances aux inspections académiques et chefs d'établissement concernant :

- la gestion des moyens des établissements d'enseignement privés du premier degré et second degré de l'académie ;
- les autorisations d'enseigner des enseignants des établissements supérieurs privés.

Gestion administrative et financière des enseignants contractuels, délégués auxiliaires et suppléants :

- les arrêtés de nomination
- les avis d'affectation
- les avis de classement
- les avis d'avancement d'échelon
- les avis de temps partiel
- les décisions relatives aux congés
- les autorisations d'enseigner
- les fins de fonction pour retraite

Gestion administrative et financière des enseignants du premier degré :

- les arrêtés de nomination
- les avis d'affectation
- les avis de classement
- les avis d'avancement d'échelon
- les avis de temps partiel
- les décisions relatives aux congés
- les autorisations d'enseigner
- les fins de fonction pour retraite

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame **Sandrine CONNAN**, délégation de signature est donnée à :

- Madame **Christine GOUBRIEVSKY**, adjointe au chef de division,
- Madame **Elisabeth MONNIER**, adjointe au chef de division,
- Madame **Catherine JOLY**, chef du service des opérations collectives et de la coordination paye,
- Madame **Christine ROSE**, chef du service des établissements d'enseignement privés,
- Madame **Isabelle TAIEB**, chef du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés,
- Madame **Karima NAMOUNE**, chef du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés,

à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes courants du service dont ils ont la responsabilité.

ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou fin de fonctions.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 26 avril 2017.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-028

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
monsieur Eric MORAU, chef du service constructeur
de l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
monsieur Eric MORAU, chef du service constructeur
de l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU** le code des marchés publics ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer en date du 27 avril 2016 prononçant la mutation de monsieur Eric MORAU, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, sur le poste d'ingénieur régional de l'équipement – conseiller technique du recteur de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} avril 2016 ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 27 septembre 2016 nommant monsieur Eric MORAU chef du service constructeur de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} avril 2016 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 18 décembre 2014 nommant monsieur Frédéric MAGNEN ingénieur d'études de deuxième classe au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Eric MORAU**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service constructeur de l'académie de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Certification conforme de tous les documents relatifs aux marchés publics relevant du service constructeur de l'académie de Créteil ;
- Notification des marchés et des actes relevant de leur gestion ;
- Marchés d'un montant inférieur à 25.000 euros hors taxes ;
- Certification des services faits par les titulaires des marchés.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Eric MORAU, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Frédéric MAGNEN, adjoint au chef du service constructeur de l'académie de Créteil, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 26 avril 2017.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-001

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
madame

Aurore THILL, chef du bureau des personnels
d'inspection et de direction du rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame

Aurore THILL, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction du rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 10 juillet 2015 nommant madame Aurore THILL attachée principale de l'Etat ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Aurore THILL, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes courants relevant des pouvoirs conférés aux recteurs d'académie et relatifs à la gestion administrative et financière des personnels d'inspection (I.A. – I.P.R. et I.E.N.) et de direction (chefs d'établissement et adjoints)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 26 avril 2017.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil


Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-015

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
madame
Marie-Thérèse CUOMO,
chef de la division de l'enseignement supérieur du rectorat
de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame
Marie-Thérèse CUOMO,
chef de la division de l'enseignement supérieur du rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret n° 85-402 du 3 avril 1985 sur les allocations de recherche ;
- VU** le décret n° 89-608 du 1^{er} septembre 1989 portant création d'allocations d'enseignement ;
- VU** décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 25 septembre 2013 nommant madame Marie-Thérèse CUOMO, détachée dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), directeur de l'enseignement supérieur du rectorat de l'académie de Créteil pour une première période de cinq ans, du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2018 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Thérèse CUOMO chef de la division de l'enseignement supérieur,

à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions de la rectrice dans les matières suivantes :

- décisions relatives à la gestion des bourses sur critères sociaux ;
- décisions relatives à la gestion des prêts d'honneur ;
- demande de remboursement des bourses et des prêts d'honneur dans l'application Chorus ;
- Actes courants des services « vie de l'étudiant » et « affaires générales ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 26 avril 2017.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-011

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
madame Brigitte CORNATON, chef du service des
pensions et validations du rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Brigitte CORNATON, chef du service des pensions et validations du rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale, et notamment son article 3 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- Vu** l'arrêté ministériel en date du 16 septembre 2015 nommant madame Brigitte CORNATON attachée d'administration de l'Etat au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

-Madame Brigitte CORNATON, chef du service des pensions, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs aux retraites et validations des services auxiliaires :
 - actes relevant de la gestion courante ;
 - arrêtés de mise à la retraite ;
 - affiliations rétroactives.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 6 septembre 2016.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-012

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Marie-Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Marie-Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 8 juin 1998 nommant madame Marie-Christine SIMULA au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 13 février 2013 nommant monsieur Laurent CARNIAUX APAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 18 juillet 2011 nommant madame Monique TENN SAENES au rectorat de Créteil à compter du 25 août 2011 ;

ARRETE

- ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou de la secrétaire générale, délégation de signature est donnée à :
- Madame Marie-Christine SIMULA**, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants concernant les personnels de l'académie :
- Actes concernant les affaires médicales de l'académie (accidents, CLM, CLD...) :
 - actes relevant de la gestion courante ;
 - liquidations et pièces justificatives.
 - Actes concernant les affaires sociales de l'académie :
 - actes relevant de la gestion courante ;
 - décisions de secours d'urgence,
 - liquidations et pièces justificatives.
- ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marie-Christine SIMULA, délégation de signature est donnée à :
- **Monsieur Laurent CARNIAUX**, chef du service des affaires médicales,
 - **Madame Monique TENN**, chef du service des affaires sociales,
- à l'effet de signer les actes, documents et courriers courants relevant de leur service respectif, dans la limite de leurs attributions et compétences.
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 26 avril 2017.
- ARTICLE 4 :** La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-022

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
madame Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la
formation professionnelle initiale et continue du rectorat de
Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU** le code du travail et notamment son article R 6233-17 ;
- VU** le décret n°90-426 du 22 mai 1990 fixant les dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du ministre chargé de l'éducation ;
- VU** le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2017 nommant madame Nathalie GAUTIER, inspectrice de l'éducation nationale hors classe, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

1) En matière de gestion du personnel

- Arrêté de nomination des conseillers en formation continue titulaires (pour la période probatoire et pour la confirmation dans leurs fonctions) ;
- Contrat de travail pour les conseillers en formation continue non titulaires ;
- Autorisation préalable de recrutement pour les agents contractuels exerçant dans les GRETA ;
- Avenant au contrat de travail relatif à la réévaluation de la rémunération, au temps partiel ou à la requalification des contrats des conseillers en formation continue non titulaires ;
- Non opposition à diriger un centre de formation d'apprentis pour les personnes appelées à diriger ce type d'établissement ;
- Non opposition à enseigner dans un centre de formation d'apprentis pour les personnes appelées à enseigner dans ce type d'établissement ;

2) En matière de gestion financière

- Avis sur les demandes d'ouverture ou de fermeture des supports gagés des GRETA ;
- Convocation du Fonds Académique de Mutualisation (F.A.M.) ;
- Décision fixant le montant de la contribution annuelle demandée aux GRETA pour alimenter le F.A.M.;
- Notification des subventions du F.A.M.

3) En matière de suivi de formation

- Décision de positionnement réglementaire (aménagement du temps de la formation diplômante) ;
- Dispense d'épreuves ;
- Décision d'habilitation à pratiquer le contrôle en cours de formation (C.C.F.)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 26 avril 2017.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-019

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
madame Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de
la paye



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Pauline
BUFERNE, coordinatrice académique de la paye**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Pauline BUFERNE attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté en date du 8 juillet 2011 nommant madame Delphine ABADIE secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de la paye, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Actes relatifs à la gestion financière des personnels ;
- Documents et courriers concernant la paye des personnels.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Pauline BUFERNE délégation de signature est donnée à :

- Madame Delphine ABADIE, adjointe à la coordinatrice académique de la paye

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 26 avril 2017.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

A Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-010

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
madame Sandrine LANDES, chef du service chômage du
rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, chef du service chômage du rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2015 nommant madame Sandrine LANDES attachée d'administration de l'Etat au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 31 mai 2016 nommant madame Nathalie CZARNECKI secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Sandrine LANDES, chef du service du chômage, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs à la gestion et la paye des allocataires pour perte d'emploi.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sandrine LANDES, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Nathalie CZARNECKI**, gestionnaire au service chômage,

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes relatifs à la gestion financières des allocataires pour perte d'emploi.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 16 septembre 2016.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-020

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à monsieur Mohamed HAMDOUN, chef de la division des affaires financières du rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à monsieur Mohamed
HAMDOUN, chef de la division des affaires financières du rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 aussi relatif aux marchés publics
- VU** le décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 21 septembre 2015 affectant monsieur Mohamed HAMDOUN, attaché principal d'administration, au rectorat de Créteil à partir du 1^{er} octobre 2015 ;
- VU** l'arrêté collectif du 29 septembre 2009 affectant madame Luce BILLOUDET-YVARS, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil à partir du 1^{er} septembre 2009 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2011 nommant madame Monique FERRER, en qualité d'attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2014 affectant monsieur Daniel DIDISSE, attaché d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté collectif ministériel en date du 12 septembre 2014 nommant madame Stéphane KING attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 6 juillet 2015 nommant monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;

- VU l'arrêté rectoral en date du 21 juin 2010 nommant madame Chantal BASSON secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 18 juin 2012 nommant madame Marie-Joëlle RAZAFINDRAKOTO secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 27 juin 2012 nommant monsieur Bernard HOUSSIN secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2014 affectant madame Vanessa GIRIER-DUFOURNIER, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 21 avril 2016 affectant madame Nicole ZALI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 19 juillet 2016 nommant madame Cindy LAGELEE (épouse SIGNORI) secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2003 nommant madame Guënolla PFLIGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 19 juin 2009 affectant madame Françoise ANNE, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 26 août 2010 nommant madame Francine BIKOUMOU adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 26 juillet 2011 nommant madame Angélique BERENGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 26 août 2013 nommant madame Magali SAULDUBOIS adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 10 juillet 2015 nommant madame Edwige CHAUMONT adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU le contrat de travail en date du 1^{er} février 2016 engageant madame Jane VENNAT comme agent contractuel sur des fonctions d'attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Mohamed HAMDOUN, chef de la division des affaires financières

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées à la rectrice de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé et déléguées aux inspecteurs d'académie par délégation de gestion du 24 juillet 2009,

Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable

Validation de tous les actes :

- validation d'engagements juridiques,

- certification du service fait,
- demandes de paiement,
- recettes non fiscales,
- rétablissement de crédits.

Signatures des actes suivants :

- pièces justificatives des recettes et des dépenses,
- bons de commande,
- états de fin de gestion,
- états des frais de déplacement,
- états de régies d'avances et de recettes,
- indemnités spéciales d'éloignement,
- retraite additionnelle,
- congés bonifiés (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- frais de changement de résidence (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- actes relatifs à la gestion financière des personnels.

Actes juridiques afférents aux marchés publics :

- procédures de publication,
- passation,
- notification et exécution des marchés.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Mohamed HAMDOUN, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU**, adjoint au chef de la division des affaires financières,
- **Mesdames Luce BILLOUDET-YVARS, Monique FERRER et Stéphane KING**, chefs de service,
- **Madame Jane VENNAT**, responsable de la cellule académique des achats,
- **Monsieur Daniel DIDISSE**, chargé de mission,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de messieurs Mohamed HAMDOUN et Jean-Baptiste BAUBEAU et de mesdames Luce BILLOUDET-YARS, Stéphane KING et Jane VENNAT, délégation de signature est donnée à **mesdames Françoise ANNE, Vanessa GIRIER-DUFOURNIER, Cindy LAGELEE (épouse SIGNORI) et Marie-Joëlle RAZAFINDRAKOTO**, gestionnaires, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de messieurs Mohamed HAMDOUN et Jean-Baptiste BAUBEAU et de mesdames Luce BILLOUDET-YARS et Stéphane KING et Monique FERRER, délégation de signature est donnée pour la certification du service fait aux gestionnaires suivants :

- madame Françoise ANNE,
- madame Chantal BASSON,
- madame Angélique BERENGER,
- madame Francine BIKOUMOU,
- madame Edwige CHAUMONT,
- madame Vanessa GIRIER-DUFOURNIER,
- monsieur Bernard HOUSSIN,

- madame Cindy LAGELEE (épouse SIGNORI),
- madame Guënola PFLIGER,
- madame Magali SAULDUBOIS.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 26 avril 2017.

ARTICLE 6 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

A Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-018

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
monsieur Raymond DARGEIN,
Directeur des systèmes d'information de l'académie de
Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN,
Directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 8 septembre 2014 nommant monsieur Raymond DARGEIN, professeur agrégé hors classe détaché dans le corps des ingénieurs de recherche, directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil à partir du 1^{er} juillet 2014 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 janvier 2013 nommant madame Isabelle TORDJMAN, ingénieur de recherche, au rectorat l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2012 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Raymond DARGEIN, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relatifs aux matières suivantes :

- marchés publics ;
- contrats ;
- coordination et développement des applications informatiques des services académiques et des EPLE ;

- assistance informatique ;

- ainsi que les bons de commande et factures du domaine de l'informatique jusqu'à un montant de 5.000 euros, dans le cadre du Budget Opérationnel de Programme 214 :

« soutien de la politique de l'éducation nationale », article de regroupement 02 :
fonctionnement, ainsi que dans le cadre du Budget Opérationnel de Programme 141 :
« enseignement scolaire public second degré », article de regroupement 02.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Raymond DARGEIN, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Isabelle TORDJMAN**, directrice adjointe des systèmes d'information,

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes courants relevant de la direction des systèmes d'information.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 26 avril 2017.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-017

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à
monsieur Thierry LEROY, chef de la division de la
modernisation et des moyens généraux du rectorat de
Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature à monsieur Thierry LEROY, chef
de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 12 juin 2012 nommant monsieur Thierry LEROY, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2010 nommant madame Nadine SECHERESSE, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 8 juillet 2009 nommant monsieur Olivier ROMERO, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2009 nommant monsieur Fabrice VOISIN, SAENES au rectorat de Créteil;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Thierry LEROY, chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la division ;
- Validation des demandes d'achats et certification du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes au Budget Opérationnel de Programme 214 : «soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ;
- Bons de livraison ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Thierry LEROY, délégation de signature est donnée à :

- **madame Nadine SECHERESSE**, chef du service logistique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Validation des demandes d'achats courants de la D.I.M.O.G. inférieures à 4.000 euros hors taxe et certification du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes Budget Opérationnel de Programme 214 : «soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ;
- Bons de livraison ;
- Courriers et actes courants relatifs au service logistique.

- **monsieur Olivier ROMERO**, responsable des archives et référent académique au rectorat de l'académie de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

- **monsieur Fabrice VOISIN**, chef du service technique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Bons de livraison.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 26 avril 2017.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-024

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature aux
chefs d'établissements publics locaux d'enseignement
de l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature aux
chefs d'établissements publics locaux d'enseignement de l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;
- VU** le décret n°85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale, notamment son article 7 ;
- VU** le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et ses établissements publics;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** la liste des chefs des établissements nommés dans l'académie de Créteil en annexe ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement à l'effet de signer les actes de gestion ayant trait :

- Aux congés de maladie pour les personnels titulaires, stagiaires et contractuels de leurs établissements ;
- Aux congés pour maternité ou pour adoption et au congé de paternité pour les personnels titulaires, stagiaires et contractuels de leurs établissements ;
- Aux congés de solidarité familiale pour les personnels titulaires ou congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie pour les personnels stagiaires et contractuels.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 9 septembre 2016.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil


Béatrice GILLE

Liste des chefs d'établissement 2016-2017

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
ACHOUR	NAJI	CLG MARCEL CACHIN	LE BLANC MESNIL
AFCHAR	FARID	CLG GEORGES POLITZER	LA COURNEUVE
AGUINALIN	PHILIPPE	CLG PIERRE-ANDRE HOUEL	ROMAINVILLE
AIT ELHANNA	MOHAMMED	LYC RENE CASSIN	LE RAINCY
ALBARET	FRANCOIS	CLG EDOUARD HERRIOT	MAISONS ALFORT
ALCHOURROUN	PHILIPPE	LYC BLAISE PASCAL	VILLEMOMBLE
AMERI	YOUSSEF	CLG IQBAL MASHI	SAINT DENIS
AMGHAR	AICHA	LYC DU BOURGET	LE BOURGET
ANTUNES	FILIPPE	CLG CLAUDE DEBUSSY	AULNAY SOUS BOIS
AOUN	AICHA	LP FREDERIC BARTHOLDI	SAINT DENIS
AQUILINA	FREDERIC	LYC JEAN MOULIN	TORCY
ARAUJO	BEATRICE	CLG JEAN JAURES	PANTIN
ASTAR	EVELYNE	LP HELENE BOUCHER	TREMBLAY EN FRANCE
AUBERT	NATHALIE	CLG MOLIERE	IVRY SUR SEINE
AUGIER	FLORELLA	CLG JULES FERRY	JOINVILLE LE PONT
AUJARD	FLORIAN	LP JACQUES BREL	CHOISY LE ROI
AYACHE	SYLVIE	CLG NICOLAS DE STAEL	MAISONS ALFORT
AYAD	PATRICK	CLG CAMILLE COROT	CHELLES
AYADI	HAYATT	CLG AIME ET EUGENIE COTTON	LE BLANC MESNIL
AZMI	RACHID	CLG HENRI IV	VAUJOURS
AZRAN	MARIANNE	CLG CLAUDE MONET	BUSSY ST GEORGES
BARBEAU	ANNIE	CLG LA CERISAIE	CHARENTON LE PONT
BARILLER	GHISLAINE	LYC EUGENIE COTTON	MONTREUIL
BARLE	JEAN-FRANCOIS	CLG FRANCOIS MITTERRAND	NOISY LE GRAND
BARON	CORINNE	CLG LA GUINETTE	VILLECRESNES
BAUDOIN	FABIENNE	CLG HENRI DUNANT	MEAUX
BAYADH	NAJIA	CLG PAUL BERT	CACHAN
BAZIR	CHRISTINE	CLG MARIA CALLAS	COURTRY
BECHINI	MONGI	CLG RENE CASSIN	NOISY LE SEC
BECQUET	GILLES	CLG LA MARE AUX CHAMPS	VAUX LE PENIL
BEGOT	STEPHANE	CLG PAUL PAINLEVE	SEVRAN

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
BELTRAN	FRANCIS	LYC JULES FERRY	COULOMMIERS
BELTRAN	FRANCIS	LPO CORMIER	COULOMMIERS
BERNARD	JEAN-NOEL	LP ARMAND GUILLAUMIN	ORLY
BERNE	MARIE-CHRISTINE	LP AUGUSTE PERDONNET	THORIGNY SUR MARNE
BERRADHIA	MOHAMED	CLG AMEDEE DUNOIS	BOISSY ST LEGER
BERTHELOT	PATRICK	LYC FRANCOIS 1ER	FONTAINEBLEAU
BERTHELOT	PHILIPPE	CLG JEAN LURCAT	SAINT DENIS
BERTOCCHI	HERVE	CLG CONDORCET	PONTAULT-COMBAULT
BERTOT	FABIENNE	LYC LOUISE MICHEL	BOBIGNY
BERTRAND	JEAN-POL	LYC MARCEL CACHIN	SAINT OUEN
BESSE	HOURIA	CLG CAMILLE CLAUDEL	VILLEPINTE
BLOCH	SOPHIE	LYC ADOLPHE CHERIOUX	VITRY SUR SEINE
BOBIN	JEAN-MICHEL	CLG PAUL LANGEVIN	ALFORTVILLE
BOBKIEWICZ	BRUNO	LYC PAUL ELUARD	SAINT DENIS
BOGLINO	YVES	LYC APPLICATION DE L'ENNA	SAINT DENIS
BOLLORE	PASCAL	LYC MARCELIN BERTHELOT	SAINT MAUR DES FOSSES
BOMATI	CORINNE	LYC JEAN VILAR	MEAUX
BONDU	JEAN	CLG LES CITES UNIES	COMBS LA VILLE
BONGRAND	VINCENT	CLG ERIC TABARLY	LES PAVILLONS SOUS BOIS
BONNAVAUD	CORINNE	CLG ROBERT BURON	NANDY
BONNE	ISABELLE	CLG LE CHAMPIVERT	CROUY SUR OURCQ
BORY	FRANCOIS MARCEL	CLG JEAN JAURES	MONTFERMEIL
BOSCO	MARIE JOSEE	CLG LUCIE AUBRAC	CHAMPIGNY SUR MARNE
BOT	KHADIDJA	CLG ROMAIN ROLLAND	TREMBLAY EN FRANCE
BOUAYAD	FARIDA	CLG MICHELET	SAINT OUEN
BOUCHER	RAPHAELLE	CLG LOUIS PASTEUR	CRETEIL
BOUDA	CHRISTIAN	LYC FREDERIC JOLIOT CURIE	DAMMARIE LES LYS
BOUGRIOT	CHRISTOPHE	CLG VASCO DE GAMA	SAINT PIERRE LES NEMOURS
BOURDON	JEAN-FRANCOIS	CLG FRANCOIS COUPERIN	FONTAINEBLEAU
BOURDON	JEAN-FRANCOIS	LYC FRANCOIS COUPERIN	FONTAINEBLEAU
BOURGOU	LOTFI	CLG LOUISE MICHEL	CLICHY SOUS BOIS
BOURRIENNE	CHRISTELLE	CLG JULES VALLES	VITRY SUR SEINE
BOUTET	CHRISTOPHE	CLG BEAUMARCHAIS	MEAUX
BOUTIER	RAOUL	LYC JEAN ZAY	AULNAY SOUS BOIS
BOUVIER	ALAIN	CLG LES 4 ARPENTS	LAGNY SUR MARNE

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
BOVET	CATHERINE	CLG PAUL ELUARD	MONTREUIL
BRAULT	MARTINE	CLG DENE COURT	BOIS LE ROI
BRIVAL	DOMINIQUE	CLG PIERRE SEMARD	DRANCY
BROUET	BERNADETTE	LYC LEO LAGRANGE	BONDY
BROUZES	FREDERIC	LYC WOLFGANG AMADEUS MOZART	LE BLANC MESNIL
BRUGGEMANN	RENAUD	CLG LENAIN DE TILLEMONT	MONTREUIL
BRUON	CHRISTIAN	CLG BLANCHE DE CASTILLE	LA CHAPELLE LA REINE
CAHOUR	MARIE-AGNES	CLG DE L'EUROPE	CHELLES
CAILLE	BEATRICE	CLG LOUIS ARAGON	TORCY
CALISTI	JEAN	LP JEAN MOULIN	VINCENNES
CANDAU	ERIC	CLG LEON JOUHAUX	LIVRY GARGAN
CAPS	GILLES	LP JEAN-BAPTISTE CLEMENT	GAGNY
CARN	FRANCOIS	CLG GEORGES POLITZER	BAGNOLET
CARPENTIER	JEROME	LYC D'ARSONVAL	SAINT MAUR DES FOSSES
CARRARO	CEDRIC	CLG JORISSEN	DRANCY
CARTON	CHRISTOPHE	LP PIERRE DE COUBERTIN	MEAUX
CARTON	CHRISTOPHE	LYC PIERRE DE COUBERTIN	MEAUX
CARU	ALEXANDRE	CLG JACQUES PREVERT	LORREZ LE BOCAGE PREAUX
CASSAN	JEANNE	CLG JEAN DE LA FONTAINE	LE MEE SUR SEINE
CATAYEE	OLIVIER	LP CLAUDE-NICOLAS LEDOUX	LES PAVILLONS SOUS BOIS
CHALAND	BEATRICE JEANNE	CLG DE LA PYRAMIDE	LIEUSAIN
CHALVET	JEAN-FRANC	CLG LE LUZARD	NOISIEL
CHANE	PATRICK	CLG PIERRE DE RONSARD	L'HAY LES ROSES
CHANE-WAI	SYLVIO	CLG EUGENE DELACROIX	ROISSY EN BRIE
CHANOZ	CECILE	CLG ROBERT DOISNEAU	DAMMARRIE LES LYS
CHANTRY	CATHERINE	CLG FRANCOIS RABELAIS	VITRY SUR SEINE
CHARBEY	LAURENCE	CLG WATTEAU	NOGENT SUR MARNE
CHARPENTIER	VALERIE	CLG JANUSZ KORCZAK	LIMEIL BREVANNES
CHARRIERE	SYLVIE	CLG ROMAIN ROLLAND	CLICHY SOUS BOIS
CHASSEUR RIBIER	KATIA	LYC LEONARD DE VINCI	TREMBLAY EN FRANCE
CHATAUD	ALAIN	CLG ELSA TRIOLET	CHAMPIGNY SUR MARNE
CHAUVE	VALERIE	CLG HENRI-ROL-TANGUY	CHAMPIGNY SUR MARNE
CHAUVEAU	PHILIPPE	CLG CAMILLE PISSARRO	SAINT MAUR DES FOSSES
CHEFDHOTEL	FREDERIC	LYC DU GUE A TRESMES	CONGIS SUR THEROUANNE

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
CHELOUAH	MUSTAPHA	LP LOUISE MICHEL	EPINAY SUR SEINE
CHELZA	MARIO	CLG JEAN-JACQUES ROUSSEAU	OTHIS
CARRIER	DENIS	LYC CLEMENT ADER	TOURNAN EN BRIE
CHESNEAUX	OLIVIER	LYC MAURICE UTRILLO	STAINS
CHEVAUCHE	AGNES	CLG EVARISTE GALOIS	EPINAY SUR SEINE
CHEVRIER	PATRICK	CLG STEPHANE HESSEL	SAINT GERMAIN SUR MORIN
CHIANALE	BORIS	CLG LOUIS BRAILLE	ESBLY
CHOINARD	FRANCK	CLG CLEMENT GUYARD	CRETEIL
CLERC-VACHET	EVELYNE	LYC HECTOR BERLIOZ	VINCENNES
CLERC-VACHET	EVELYNE	CLG HECTOR BERLIOZ	VINCENNES
CLOZIER	MICHELE	CLG HIPPOLYTE REMY	COULOMMIERS
COGNET	JEAN ROCH	CLG JEAN MOULIN	CHEVILLY LARUE
COLAS	MARTIAL	CLG DE LA VALLEE	AVON
COLLONGEON	PATRICE	LYC CHARLES DE GAULLE	LONGPERRIER
COLOMBO	CLAUDINE	CLG DIDIER DAURAT	LE BOURGET
CORAZZA	VERONIQUE	CLG ELSA TRIOLET	SAINT DENIS
COSTECALDE	CLAIRE	CLG PABLO NERUDA	PIERREFITTE SUR SEINE
COSTES	PASCAL	LYC URUGUAY FRANCE	AVON
COSTES	PASCAL	LP URUGUAY FRANCE	AVON
COTTIN	CHRISTOPHE	LP CHARLES BAUDELAIRE	MEAUX
COULET	GUILLAUME	CLG JULES FERRY	VILLENEUVE LE ROI
COULON	CLAUDE	LYC ETIENNE BEZOUT	NEMOURS
COURDES-BOURGEOIS	COLETTE	LP GOURDOU-LESEURRE	SAINT MAUR DES FOSSES
CULIOLI	MARIE-CHRISTINE	LYC GASTON BACHELARD	CHELLES
CYPRIA CELMA	CHRISTIANE	CLG ANATOLE FRANCE	DRANCY
DABERT	THIERRY	CLG LEONARD DE VINCI	SAINT THIBAUT DES VIGNES
DACHICOURT	MARIE-THERESE	CLG PIERRE ROUX	CHÂTEAU LONDON
DACHICOURT	MARIE-THERESE	CLG EMILE CHEVALLIER	SOUPPES SUR LOING
DAL CAPPELO	SABINE	CLG ROSA PARKS	GENTILLY
DANGLES	MICHELE	CLG JEAN-BAPTISTE CLEMENT	DUGNY
DANOUN	NATHALIE	CLG PARC DES TOURELLES	CLAYE SOUILLY
DARQUIER	NICOLE	CLG DE LA PLEIADE	SEVRAN
DAVID	ATHENA	LP ARTHUR RIMBAUD	LA COURNEUVE
DAVID	ATHENA	LP DENIS PAPIN	LA COURNEUVE
DAVID	LUCAS	CLG LES TOURNELLES	VILLIERS SAINT GEORGES

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
DE AGUIAR	VERONIQUE	CLG JULES FERRY	MAISONS ALFORT
DE LURI	LYDIE	LYC NICOLAS-JOSEPH CUGNOT	NEUILLY SUR MARNE
DE SAULCES LARIVIERE	XAVIER	CLG PIERRE BROSSOLETTE	MELUN
DE SOUSA	ISABELLE	CLG WILLY RONIS	CHAMPIGNY SUR MARNE
DEJOYE	SERGE	EREA STENDHAL	BONNEUIL SUR MARNE
DEL MEDICO	PHILIPPE	CLG MARCELIN BERTHELOT	MONTREUIL
DELABORDE	GENEVIEVE	LP VAL DE BIEVRE	GENTILLY
DELATTRE	LAURE	CLG ROSA BONHEUR	LE CHATELET EN BRIE
DELFAU	EVELYNE	CLG HONORE DE BALZAC	NEUILLY SUR MARNE
DELIAVAL	FABRICE	CLG MONTHETY	PONTAULT-COMBAULT
DENHIERE	STEPHANIE	CLG HUTINEL	GRETZ ARMAINVILLIERS
DENOMME	LAURENT	CLG LOUISE MICHEL	FAREMOUTIERS
DENY	BERNARD	LYC LOUIS ARMAND	NOGENT SUR MARNE
DEPREZ	LAURENT	LP ANTONIN CAREME	SAVIGNY LE TEMPLE
DEROCHE	ANELIA	CLG LOUIS ARMAND	SAVIGNY LE TEMPLE
DERVILLE	MARIE-PIERRE	LP GUSTAVE EIFFEL	VARENNES SUR SEINE
DESLANDRES	PHILIPPE	LYC LA FAYETTE	CHAMPAGNE SUR SEINE
DESMOTREUX	AGNES	CLG DU CENTRE AIME CESAIRE	VILLEJUIF
DESPINS	FRANCOIS	CLG ALBERT CRON	LE KREMLIN BICETRE
DESTAS	ANTONIA	LYC BLAISE PASCAL	BRIE COMTE ROBERT
DEVILLERS-BRAUN	VALERY	CLG JEAN MOULIN	AUBERVILLIERS
DIEUDONNE	PASCAL	CLG PIERRE WECZERKA	CHELLES
DILLENCHNEIDER	FRANCOIS	CLG GABRIEL PERI	AUBERVILLIERS
DION	DANIELLE	CLG LANGEVIN WALLON	ROSNY SOUS BOIS
DJAFFAR	NAJOIE	CLG DE L'EUROPE	DAMMARTIN EN GOELE
DJARIAN	MICHEL	LYC FRANCOIS MANSART	SAINT MAUR DES FOSSES
DJERFAF	YAMINA	LP JEAN MOULIN	ROSNY SOUS BOIS
DJIMADOUM	DANIEL	LYC JACQUES AMYOT	MELUN
DONCQUE	PASCAL	CLG JACQUES MONOD	VILLEPARISIS
DRAPPIER	JEAN-CHRISTOPHE	LYC ANDRE BOULLOCHE	LIVRY GARGAN
DRIDI	SOPHIE	CLG JULES VALLES	CHOISY LE ROI
DUBOIS	ANNIE CLAUDINE	CLG PAUL KLEE	THIAIS
DUFAU	CHRISTINE	CLG LA MAILLIERE	LOGNES
DUPOISOT	SOPHIE	CLG COLONEL FABIEN	MONTREUIL

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
DUPUCH	OLIVIER	CLG JEAN VILAR	LA COURNEUVE
DURANT	ALAIN	LYC JEAN MOULIN	LE BLANC MESNIL
DUROS	PATRICK	LYC INTERNATIONAL	NOISY LE GRAND
EKETE	LEON	CLG FRANCOISE DOLTO	VILLEPINTE
ERICHOT	NICOLE	CLG MADAME DE SEVIGNE	GAGNY
ERIPRET	MYRIAM	LYC FLORA TRISTAN	MONTEREAU-FAULT-YONNE
ERRACHIDI	KARIMA	CLG ALBERT CAMUS	NEUILLY SUR MARNE
ESTEVE	PIERRE	CLG PIERRE ET MARIE CURIE	VILLIERS SUR MARNE
EUDES	FABIEN	LP THEODORE MONOD	NOISY LE SEC
FACCENDA	ALINE	CLG ALBERT SCHWEITZER	CRETEIL
FANJUL	SYLVANE	CLG SAINT EXUPERY	ROSNY SOUS BOIS
FAUQUEMBERG	AGNES	CLG BLAISE CENDRARS	BOISSY ST LEGER
FAVIER	DOMINIQUE	LYC JEHAN DE CHELLES	CHELLES
FERAULT	DENIS	CLG BARBARA	STAINS
FERET	FRANCK	CLG ALBERT CAMUS	ROSNY SOUS BOIS
FERLY	FREDERIQUE	LP CAMILLE CLAUDEL	VITRY SUR SEINE
FERRARI	ROSELINE	CLG GEORGES POLITZER	IVRY SUR SEINE
FERRARI	CORINNE	CLG MARCEL RIVIERE	LAGNY SUR MARNE
FERREIRA	JUDITE	CLG HENRI CAHN	BRY SUR MARNE
FICARA BROSSARD	VALERIE	LYC EMILIE DU CHATELET	SERRIS
FIX	NICOLAS	CLG HENRI WALLON	AUBERVILLIERS
FIX	NICOLAS	LYC HENRI WALLON	AUBERVILLIERS
FONKING	EMMANUEL	CLG LES MAILLETES	MOISSY CRAMAYEL
FONT Y BOSCH	CATHERINE	LYC GEORGES BRASSENS	VILLEPINTE
FORTIN	PASCAL	CLG LES CAPUCINS	MELUN
FOUBERT	CHRISTOPHE	LYC EUGENE DELACROIX	DRANCY
FOUBERT	CHRISTOPHE	LYC PAUL LE ROLLAND	DRANCY
FOUGERE	SOLANGE	CLG ROBERT DOISNEAU	CLICHY SOUS BOIS
FOUQUES	JEAN-FRANCOIS	LYC PABLO PICASSO	FONTENAY SOUS BOIS
FOURESTIER	PASCAL	LYC EUGENE HENAFF	BAGNOLET
FRAIOLI	STEPHANE	CLG ELSA TRIOLET	LE MEE SUR SEINE
FRANCOIS	THIERRY	CLG PIERRE DE RONSARD	SAINT MAUR DES FOSSES
FREZAL	MARTINE	CLG FREDERIC ET IRENE JOLIOT CURIE	FONTENAY SOUS BOIS
FRIAUD	FRANCOIS	CLG PAUL ELUARD	MONTEREAU-FAULT-YONNE
FRIGARA	CATHERINE	LP JEAN MACE	CHOISY LE ROI

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
GAIDOU-KHEMIRI	BRIGITTE	CLG VICTOR DURUY	FONTENAY SOUS BOIS
GALANTH	SAMUEL	CLG FERNAND GREGH	CHAMPAGNE SUR SEINE
GALLEN	CLARISSE	CLG JEAN CHARCOT	FRESNES
GALLERAND	REGIS	CLG RENE DESCARTES	TREMBLAY EN FRANCE
GARCIA-RECIO	EDOUARDO	CLG NICOLAS FOUQUET	MORMANT
GASTINEAU	FRANCK	CLG ROSA LUXEMBURG	AUBERVILLIERS
GAUDY	JEAN-FRANCOIS	LP PAUL BERT	MAISONS ALFORT
GAUTHIER	FREDERIC	CLG ROMAIN ROLLAND	IVRY SUR SEINE
GAY	FREDERIC	LYC FRANCOIS ARAGO	VILLENEUVE SAINT GEORGES
GEORGES	DIDIER	LYC LE CORBUSIER	AUBERVILLIERS
GETTLIFFE	RENAUD	CLG RENE BARTHELEMY	NANGIS
GIACOBBI	PHILIPPE	LYC EDOUARD BRANLY	CRETEIL
GIAI-BRUEI	STEPHANE	CLG LES HYVERNEAUX	LESIGNY
GIANNOTTI	VERONIQUE	LP BENJAMIN FRANKLIN	LA ROCHETTE
GIOVACCHINI	MARTINE	LYC DE LA MARE CARREE	MOISSY CRAMAYEL
GIRARD	CHRISTINE	CLG EDMOND NOCARD	SAINT MAURICE
GLAIS	NATHALIE	CLG GEORGES BRAQUE	NEUILLY SUR MARNE
GLEIZE	JEAN-PIERRE	CLG PAUL VALERY	THIAIS
GLOMERON	CHRISTIAN	LYC JEAN ROSTAND	VILLEPINTE
GOBETTI	DOMINIQUE	LYC FRANCOIS RABELAIS	DUGNY
GOVINDIN RAMASSAMY	GILBERTE	CLG MARIE CURIE	PROVINS
GRACIA GARCIA	JOSE MANUEL	CLG PAUL ELUARD	BONNEUIL SUR MARNE
GRAND	PIERRE	LYC VAN DONGEN	LAGNY SUR MARNE
GRASSER	JEAN-FRANCOIS	LYC VOILLAUME	AULNAY SOUS BOIS
GREEN	RICHARD	LP LE CHAMP DE CLAYE	CLAYE SOUILLY
GRIFFOUL	PASCAL	LYC CHRISTOPHE COLOMB	SUCY EN BRIE
GROHAN	PATRICK	CLG JEAN VILAR	VILLETANEUSE
GUEROULT LORENZINI	ISABELLE	LP LA SOURCE	NOGENT SUR MARNE
GUIGNOLET	JOEL	CLG INTERNATIONAL	NOISY LE GRAND
GUIGO CRENN	MURIEL	CLG JEAN LURCAT	VILLEJUIF
GUIGUE	ARNAUD	CLG NICOLAS BOILEAU	CHENNEVIERES SUR MARNE
GUILLARD	MARC	LYC EMILY BRONTE	LOGNES
GUILLAUME	MARIE-HELENE	CLG JACQUES-YVES COUSTEAU	BUSSY ST GEORGES
GUILLEY	CORINNE	CLG GERARD PHILIPPE	VILLEPARISIS

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
GUILLIEN	NATHALIE	LYC BLAISE CENDRARS	SEVRAN
GUINDOLET	DOMINIQUE	CLG PABLO PICASSO	CHAMPS SUR MARNE
GUINIER	MARLENE	LYC AUGUSTE BLANQUI	SAINT OUEN
GUYON	LYDIE	CLG LES CLOSEAUX	RUNGIS
HAAB	CLAUDINE	CLG PIERRE BROSOLETTTE	VILLENEUVE SAINT GEORGES
HADDOUCHI	SAID	CLG SIMONE VEIL	AULNAY SOUS BOIS
HAMROUNI	DJAMILA	CLG PARC FROT	MEAUX
HEINRICH	RONALD	CLG VICTOR HUGO	AULNAY SOUS BOIS
HERAUD	JEAN-LUC	LYC SAMUEL DE CHAMPLAIN	CHENNEVIERES SUR MARNE
HERRMANN	LILIAN	CLG ALFRED SISLEY	MORET SUR LOING
HESME PINON	MARIE	CLG JEAN PERRIN	VITRY SUR SEINE
HEUZE	THOMAS	CLG LUCIE AUBRAC	VILLETANEUSE
HMIDY	ABDERRAHMAN	LYC PIERRE BROSOLETTTE	LE KREMLIN BICETRE
HONORE	RICHARD	CLG CHARLES PEGUY	VERNEUIL L ETANG
HUMBERT	VERONIQUE	CLG HENRI WALLON	IVRY SUR SEINE
HUME	ANNE-ANDREE	CLG JEAN LOLIVE	PANTIN
IZZET	ALAIN	CLG EUGENE CHEVREUL	L'HAY LES ROSES
JANNOT	PASCALE	CLG JACQUES OFFENBACH	SAINT MANDE
JASMIN	JEAN-CLAUDE	CLG JEAN MACE	VILLENEUVE LE ROI
JEANNEROD	FREDERIQUE	LYC PIERRE MENDES-FRANCE	SAVIGNY LE TEMPLE
JETIN	CLAUDINE	CLG VICTOR HUGO	CACHAN
JEUNE	MAXIME	CLG JEAN-JACQUES ROUSSEAU	LE PRE ST GERVAIS
JOACHIM	ANDRE	LYC ALFRED NOBEL	CLICHY SOUS BOIS
JOCK	GERARD	LYC EUGENE DELACROIX	MAISONS ALFORT
JOSEPH ANGELIQUE	ALAIN	CLG LES MOUSSEAUX	VILLEPINTE
JOUBERT	CLAUDE	CLG INTERNATIONAL	FONTAINEBLEAU
JOURNEE	AURELIE	CLG FABIEN	SAINT DENIS
JOYEUX	KATIA	CLG GEORGES POLITZER	DAMMARIE LES LYS
JUSTIN-NAJMAN	NATHALIE	CLG JEAN VIGO	EPINAY SUR SEINE
KAPFER	CATHERINE	LYC LANGEVIN-WALLON	CHAMPIGNY SUR MARNE
KEISER	ERIC	LYC SIMONE SIGNORET	VAUX LE PENIL
KERBER	MARTINE	LYC LEON BLUM	CRETEIL
KIEKEN	HELENE	CLG GEORGE SAND	MOUROUX
KOCH	CORINE	LYC L'HORTICULTURE ET PAYSAGE	MONTREUIL

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
KONTE	AISSETOU	CLG ROGER MARTIN DU GARD	EPINAY SUR SEINE
KPATINDE	MARYLINE	CLG PLAISANCE	CRETEIL
KREBIS	JAMILA	CLG KARL MARX	VILLEJUIF
LADER	YANNICK	CLG CONDORCET	MAISONS ALFORT
LADRIERE	CELINE	CLG DE LATTRE	LE PERREUX SUR MARNE
LAGIERE	VALERIE	CLG FRANCOISE GIROUD	VINCENNES
LAJAUNIE	FABIENNE	LYC GERARD DE NERVAL	NOISIEL
LAJAUNIE	FABIENNE	LYC RENE CASSIN	NOISIEL
LALIVE	JULIEN	LYC JOHANNES GUTENBERG	CRETEIL
LAMBERT	JEAN-LUC	CLG JEAN WIENER	CHAMPS SUR MARNE
LAMBLIN	MARIE-NOELLE	LYC GUILLAUME APOLLINAIRE	THIAIS
LAMMENS	MARTINE	LYC ROMAIN ROLLAND	IVRY SUR SEINE
LAPLACE	LAURENT	CLG JEAN MOULIN	PONTAULT-COMBAULT
LAROCHE	SYLVIE	CLG PIERRE CURIE	BONDY
LAROUSSI-ROUBATE	ABDEL-NASSER	CLG HENRI BARBUSSE	SAINT DENIS
LAROUZEE	JEAN FRANCOIS	CLG MOLIERE	CHENNEVIERES SUR MARNE
LARRIEU	STEPHANE	CLG GERARD PHILIPPE	AULNAY SOUS BOIS
LAVENAIRE-BELLIARD	JOSEE	CLG GEORGES BRASSENS	SAINT MARD
LE BOULCH	JEAN-FRANCOIS	EREA LEOPOLD BELLAN	CHAMIGNY
LE COZ	PHILIPPE	LYC OLYMPE DE GOUGES	NOISY LE SEC
LE GAC	CORINNE	CLG JEAN JAURES	SAINT OUEN
LE GALLOUDEC	PATRICIA	LYC SONIA DELAUNAY	CESSON
LE GUILLOU	JEROME	LYC ANTOINE DE SAINT EXUPERY	CRETEIL
LE GUILLOU	PHILIPPE	CLG JEAN JAURES	MONTREUIL
LE GUILLOU	PHILIPPE	LYC JEAN JAURES	MONTREUIL
LEBAS	HELENE	CLG JEAN-PIERRE TIMBAUD	BOBIGNY
LEBOEUF	SEBASTIEN	CLG JEAN MOULIN	LA QUEUE EN BRIE
LECLERE	CARINE	CLG LA PLAINE DES GLACIS	LA FERTE SOUS JOUARRE
LECOQ	VIOLETTE	LYC GUSTAVE EIFFEL	GAGNY
LEFORESTIER	ISABELLE	CLG JOSEPH LAKANAL	VITRY SUR SEINE
LEFORT	MARC	CLG JEAN DES BARRES	OISSERY
LEGER	STEPHANE	CLG GEORGES BRASSENS	SANTENY
LEGROS	PHILIPPE	CLG LA COURTILLE	SAINT DENIS
LEIGNEL	MARIE PIERRE	CLG SAINT EXUPERY	NOISY LE GRAND
LEJOUR	VIRGINIE CLAUDE	CLG SAINT LOUIS	LIEUSAIN

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
LEMAIRE	CECILE	CLG ANTOINE DE SAINT EXUPERY	FRESNES
LENOBLE	VALERY	LYC GEORGES BRASSENS	VILLENEUVE LE ROI
LENOBLE	VALERY	CLG GEORGES BRASSENS	VILLENEUVE LE ROI
LEPERE	JEANNE	CLG HENRI IV	MEAUX
LEROUX	FREDDY	CLG ARTHUR CHAUSSY	BRIE COMTE ROBERT
LEROUX	WILLY	CLG NICOLAS TRONCHON	SAINT SOUPPLETS
LEVY	CATHERINE	LYC MARTIN LUTHER KING	BUSSY ST GEORGES
LEYMARIE	BERNARD	CLG CHRISTINE DE PISAN	AULNAY SOUS BOIS
LHARDY	FRANCOIS	ERPD HENRI GEOFFROY	SAINT MAMMES
LIBERT	LAURENCE	LYC LA TOUR DES DAMES	ROZAY EN BRIE
LIONNET	PASCAL	CLG PIERRE DE MONTEREAU	MONTEREAU-FAULT-YONNE
LOCICIRO	BERNARD	LYC SOURDUN	PROVINS
LONGUET	DOMINIQUE	CLG JEAN JAURES	VILLEPINTE
LOPES	MANUEL	CLG LOUIS BLANC	SAINT MAUR DES FOSSES
LORANT	OLIVIER	CLG JACQUES PREVERT	NOISY LE SEC
LUBERT	DOROTHEE	EREA FRANCOIS CAVANNA	NOGENT SUR MARNE
LULIN	SARRAH	CLG ANNE FRANK	BUSSY ST GEORGES
LUNET	REMI	LYC MAXIMILIEN PERRET	ALFORTVILLE
MAATOUK	HASSAN	CLG SIMONE DE BEAUVOIR	CRETEIL
MACHET	MARIE-ANNE	CLG LE BOIS DE L'ENCLUME	TRILPORT
MAFFONI	MICHEL	CLG LOUIS ISSAURAT	CRETEIL
MAGAUD	MARC	LYC EVARISTE GALOIS	NOISY LE GRAND
MAILLIET	JEAN-FRANCOIS	CLG ERIK SATIE	MITRY-MORY
MAITRET	THOMAS	CLG LE SEGRAIS	LOGNES
MALMBERG	NATHALIE	CLG ALFRED SISLEY	L'ILE SAINT DENIS
MALOSSE MICHEA	ISABELLE	CLG ALBERT CAMUS	LE PLESSIS TREVISE
MAMINO	HERVE	CLG DORA MAAR	SAINT DENIS
MANGION	FRANCK	CLG LES TILLEULS	CLAYE SOUILLY
MANSENCAL	ERIC	LYC THIBAUT DE CHAMPAGNE	PROVINS
MARAND	GILLES	CLG JEAN MACE	FONTENAY SOUS BOIS
MARAVAL	JULIEN	CLG PIERRE RONSARD	TREMBLAY EN FRANCE
MARECHAL	MICHELE	LYC CAMILLE CLAUDEL	PONTAULT-COMBAULT
MARIS	BRUNO	LYC GEORGE SAND	LE MEE SUR SEINE
MARLIN	STEPHANE	LYC CHARLES DE GAULLE	ROSNY SOUS BOIS

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
MARON	CATHERINE	CLG L'ARCHE GUEDON	TORCY
MARQUEZ	VERONIQUE	LYC EDOUARD BRANLY	NOGENT SUR MARNE
MARQUEZ	VERONIQUE	CLG EDOUARD BRANLY	NOGENT SUR MARNE
MARTINELLI-DELVAS	RITA	CLG VICTOR SCHOELCHER	TORCY
MARZOUK	FATIMA	CLG PIERRE BROSSOLETTE	LE PERREUX SUR MARNE
MASSON	GERALDINE	LP JACQUES PREVERT	COMBS LA VILLE
MASSON	CHRISTOPHE	CLG LES CREUSOTTES	VILLENEUVE SUR BELLOT
MAUCANDE	PASCALE	CLG ANTOINE DE SAINT-EXUPERY	VINCENNES
MAZOUZ	LOUISA	LGT LP CONDORCET	MONTREUIL
MEDINA	JACQUES	CLG MON PLAISIR	CRECY LA CHAPELLE
MEHOU LOKO	ANNIE	CLG VICTOR HUGO	CRETEIL
MEIMOUN LE NORGANT	EMMA	CLG ALBERT CAMUS	THIAIS
MENANT	NICOLAS	CLG VICTOR HUGO	NOISY LE GRAND
MENARD	HELENE	LYC LOUISE MICHEL	CHAMPIGNY SUR MARNE
MERCIER	BRUNO	CLG REPUBLIQUE	BOBIGNY
MERCY	STEPHANE	CLG PIERRE DE GEYTER	SAINT DENIS
MERIO	CHRISTINE	CLG JEAN PERRIN	LE KREMLIN BICETRE
MERLET	THIERRY	CLG BROSSOLETTE	BONDY
MERLIN	MYRIAM	CLG GUY MOCQUET	VILLEJUIF
MERLINI	JOELLE	CLG JEAN VILAR	VERT SAINT DENIS
MERMIER	SILVIO	LYC LES PANNEVELLES	PROVINS
METTOUT	SOPHIE	CLG MARIE LAURENCIN	OZOIR LA FERRIERE
METZDORFF	ERIC	LYC LUCIE AUBRAC	PANTIN
MEUNIER	MARTINE	CLG ANCEAU DE GARLANDE	ROISSY EN BRIE
MEUNIER	SANDRA	LYC LIBERTE	ROMAINVILLE
M'HAMDI	RADOUANE	CLG EVARISTE GALOIS	SEVRAN
MICHEL	ALAIN	LP LOUIS LUMIERE	CHELLES
MICHEL	ALINE	CLG GROUPE ANATOLE-FRANCE	LES PAVILLONS SOUS BOIS
MILVILLE	PHILIPPE	CLG FREDERIC CHOPIN	MELUN
MILVILLE	KARINNE	CLG GUSTAVE COURBET	PIERREFITTE SUR SEINE
MITTET	MARTINE	CLG CESARIA EVORA	MONTREUIL
MOHAMMED BAKIR	BAKHTA	CLG LAVOISIER	PANTIN
MONCEY	THIERRY LIONEL	CLG HENRI SELLIER	BONDY
MONDIES	CHRISTOPHE	CLG DORVAL	ORLY

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
MORALES	CHRISTINE	CLG ROLAND GARROS	VILLENEUVE SAINT GEORGES
MOREAU	PATRICK	CLG LUCIEN CEZARD	FONTAINEBLEAU
MORFAN	SERGE	LYC MONTALEAU	SUCY EN BRIE
MOUTAOUADHIA	EL HOUSSINE	LP JEAN-PIERRE TIMBAUD	AUBERVILLIERS
MOYSAN	VIRGINIE	CLG LUCIE AUBRAC	LIVRY GARGAN
MUSYKA	NICOLE	CLG JULES VERNE	PROVINS
NAHAR	MOHAMED	CLG NELSON MANDELA	LE BLANC-MESNIL
NDIAYE	MADIOP-MALICK	CLG JOLIOT CURIE	STAINS
NEBOUT	GENEVIEVE	CLG JOSEPHINE BAKER	SAINT OUEN
NICOLAS	PHILIPPE	LYC CHARLES LE CHAUVE	ROISSY EN BRIE
NICOLINO	CLAUDINE	CLG JEAN ROSTAND	BRAY SUR SEINE
NIMESKERN	LAURENT	LYC JACQUES FEYDER	EPINAY SUR SEINE
NIVOIS	MICHELE	LYC LEONARD DE VINCI	MELUN
NIZOU	MARC	LYC CHARLOTTE DELBO	DAMMARTIN EN GOELE
NOBECOURT	SOPHIE	CLG GUSTAVE COURBET	ROMAINVILLE
NOEL	GILLES	LYC HONORE DE BALZAC	MITRY-MORY
NYOBE	NATHALIE	CLG EUGENE CARRIERE	GOURNAY SUR MARNE
OGOR	YVES	CLG JEAN JAURES	BROU SUR CHANTEREINE
OLIEL	MICHEL	CLG MARIE CURIE	LES LILAS
OLLITRAULT	JEAN-LUC	CLG GEORGES POLITZER	MONTREUIL
ORDONEZ	PIERRE	CLG LOUIS PASTEUR	VILLEJUIF
ORGEVAL	PHILIPPE	LPO D'ALEMBERT	AUBERVILLIERS
ORGEVAL	PHILIPPE	CLG DIDEROT	AUBERVILLIERS
ORIOI-CANTAT	ISABELLE	LYC PAUL DOUMER	LE PERREUX SUR MARNE
OSSET	LAURENCE	CLG LE MOULIN A VENT	THORIGNY SUR MARNE
OUAFI	SAID	CLG LA ROCHEFOUCAULD	LA FERTE SOUS JOUARRE
OZERAY	NICOLE	LP ALFRED COSTES	BOBIGNY
OZERAY	NICOLE	LP ANDRE SABATIER	BOBIGNY
PALLARD	DAMIEN	CLG THEODORE MONOD	GAGNY
PASPIRE	GINA	CLG PIERRE SEMARD	BOBIGNY
PASTOR	GUY	CLG GEORGE SAND	CREGY LES MEAUX
PECH	SYLVAIN	CLG LES BLES D'OR	BAILLY ROMAINVILLIERS
PELEGRIN	CARINE	CLG LIBERTE	DRANCY
PELLEGRINO	PHILIPPE	LYC ANDRE MALRAUX	MONTEREAU-FAULT-YONNE
PERIER	AGNES	CLG JEAN DE BEAUMONT	VILLEMOMBLE

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
PEROZENI-RAVIER	LAETITIA	CLG ELSA TRIOLET	VARENNES SUR SEINE
PERRON	YANNICK	LP MADELEINE VIONNET	BONDY
PERRON	SYLVIE	LYC ROBERT SCHUMAN	CHARENTON LE PONT
PERRON	PASCALE	CLG LES AULNES	COMBS LA VILLE
PETIT	PASCALE	CLG TRAVAIL LANGEVIN	BAGNOLET
PEYRONNEAUD	GERALDINE	CLG LIBERTE	CHEVILLY LARUE
PICARDA	DANIEL	CLG GERARD PHILIPPE	OZOIR LA FERRIERE
PICARD-BOUTET	CHRISTELLE	CLG MARAIS DE VILLIERS	MONTREUIL
PICHERIE	ALEX	CLG JORISSEN	DRANCY
PIESSE	DIDIER	LYC HENRI BECQUEREL	NANGIS
PIETTE	ISABELLE	CLG LA BOETIE	MOISSY CRAMAYEL
PLANCHARD	SYLVIE	CLG DANIEL FERY	LIMEIL BREVANNES
PLANTELIN	ERICK	CLG GUSTAVE MONOD	VITRY SUR SEINE
POLI	JEAN-MARIE	CLG PAUL VAILLANT-COUTURIER	CHAMPIGNY SUR MARNE
POPOWSKI	CHRISTINE	CLG EDOUARD HERRIOT	LIVRY GARGAN
POREE	KARINE	CLG NICOLAS BOILEAU	CHENNEVIERES SUR MARNE
PORTIER	LAURENCE	CLG JACQUES PREVERT	REBAIS
POTEAUX	BLANDINE	LYC PAUL ROBERT	LES LILAS
POUMIER	MICHELE	CLG JEAN ZAY	BONDY
PRIE LERAY	CATHERINE	CLG EMILE ZOLA	CHOISY LE ROI
PRIETO	MAXIME	LYC MARCELIN BERTHELOT	PANTIN
PRUVOST	CLAUDE	CLG HENRI BARBUSSE	ALFORTVILLE
PUAULT	YVELINE	LP JEAN MACE	CHOISY LE ROI
QUINET	NATHALIE	CLG ANTOINE DE SAINT-EXUPERY	ORMESSON SUR MARNE
RABAZA	ERIC	CLG ROBERT DESNOS	ORLY
RAHOU	NATHALIE	CLG FERNANDE FLAGON	VALENTON
RAMON	HELENE	CLG JEAN-BAPTISTE COROT	LE RAINCY
RANDON	JACQUELINE	CLG MADELEINE RENAUD	SERRIS
RANUCCI	SEBASTIEN	LYC PAULINE ROLAND	CHEVILLY LARUE
RAVARY	ERIC	CLG AUGUSTE DELAUNE	BOBIGNY
REBOUT	VERONIQUE	LP ARISTIDE BRIAND	LE BLANC MESNIL
REGNIER LELONG	VALERIE	CLG LELORGNE DE SAVIGNY	PROVINS
REINA	STEPHANE	LYC DARIUS MILHAUD	LE KREMLIN BICETRE
RENAUD	EMMANUELLE	CLG PASTEUR	VILLEMOMBLE

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
RENAULD	DANIELE	CLG DE LA DHUIS	NANTEUIL LES MEAUX
RESNAIS	FRANCOIS	CLG ROBESPIERRE	EPINAY SUR SEINE
REYNIER	JEAN-HENRI	CLG JEAN MOULIN	NEUILLY PLAISANCE
REZANA	NADIA	CLG DU MONTOIS	DONNEMARIE DONTILLY
RIBES	SYLVIE	CLG ANDRE MALRAUX	MONTEREAU-FAULT-YONNE
RICCI	SILVANO	LYC ALBERT SCHWEITZER	LE RAINCY
ROBINEL	EVELYNE	LP GABRIEL PERI	CHAMPIGNY SUR MARNE
RODRIGUES	SERGE	LYC GEORGES CLEMENCEAU	VILLEMOMBLE
ROHRBACH	REMY	LYC MARX DORMOY	CHAMPIGNY SUR MARNE
ROHRBACH	MARYSE	CLG ADOLPHE CHERIOUX	VITRY SUR SEINE
ROLAND	WILFRID	CLG DULCIE SEPTEMBER	ARCUEIL
ROMANOW DIT ROMAN	PATRICK	CLG MADAME DE LA FAYETTE	COULOMMIERS
ROSAMBERT	CORINNE	CLG JACQUELINE DE ROMILLY	MAGNY LE HONGRE
ROSARIO	MARIE-ODILE	CLG LES PRUNAIS	VILLIERS SUR MARNE
ROSSIGNOL-SUJOBERT	PIERRE	CLG LE GRAND PARC	CESSON
ROUCHERAY	ROLAND	CLG BEAU SOLEIL	CHELLES
ROUGIER	BRUNO	CLG LE VIEUX CHENE	CHESSY
RUSIN	JACQUES	CLG AMEDEE LAPLACE	CRETEIL
SALANON	CODJO	CLG LEON BLUM	ALFORTVILLE
SAMPEDRO-ROSER	ELVIRE	LYC FREDERIC MISTRAL	FRESNES
SAOUCHA	AZZEDDINE	CLG PABLO PICASSO	MONTFERMEIL
SARRAZIN	NATHALIE	CLG DESCARTES	LE BLANC MESNIL
SAUR	FREDERIC	CLG JACQUELINE DE ROMILLY	LE BLANC MESNIL
SAVARD	LAURENCE	CLG DANIELLE CASANOVA	VITRY SUR SEINE
SAVRE	GILLES	LYC HENRI MOISSAN	MEAUX
SCHELLIER	SYLVAIN	LP LINO VENTURA	OZOIR LA FERRIERE
SCHACHTEL	VIRGINIE	LYC JEAN MACE	VITRY SUR SEINE
SCHIANO	PHILIPPE	CLG PAUL LANGEVIN	MITRY-MORY
SCHLEGEL	ERIC	LYC FLORA TRISTAN	NOISY LE GRAND
SEBILLE	CHRISTELE	CLG DE MONTEVRAIN	SERRIS
SI AMER	PHILIPPE	CLG LE PARC	SAINT MAUR DES FOSSES
SIBAUD	FRANCOISE	CLG JEAN CAMPIN	LA FERTE GAUCHER
SIGNORET	CHRISTINE	CLG DU FORT	SUCY EN BRIE
SOILLEUX	MATHILDE	CLG PAUL LANGEVIN	DRANCY

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
SOLABARRIETA	MAGDALENA	CLG FEDERICO GARCIA LORCA	SAINT DENIS
SOLIBIEDA	MURIEL	LYC HENRI SELLIER	LIVRY GARGAN
SOUBRANE	LAURENT	CLG PABLO NERUDA	GAGNY
SOUES	SEBASTIEN	CLG VAN GOGH	EMERAINVILLE
SOUKLANIS	DIDIER	CLG ARTHUR RIMBAUD	NEMOURS
SOUKLANIS	DIDIER	CLG HONORE DE BALZAC	NEMOURS
SOUMAH	SYLVIE	CLG JULES FERRY	VILLENEUVE SAINT GEORGES
SPARAGANO	FRANCOIS	CLG JEAN MOULIN	MONTREUIL
STEIN	CLARISSE	CLG JEAN CHARCOT	JOINVILLE LE PONT
STEIN	CLARISSE	CLG DECROLY	SAINT MANDE
STOQUE	RACHEL	CLG PABLO NERUDA	STAINS
SUC	MARIE CHRISTINE	CLG GEORGES BRASSENS	BRIE COMTE ROBERT
SURET	LAURENT	CLG ALBERT CAMUS	MEAUX
SURSIN	THIERRY	LYC GUSTAVE EIFFEL	GAGNY
SZABO	JEAN-PHILIPPE	CLG FRANCOIS VILLON	SAINT FARGEAU PONTIERRY
SZCZESNY	DOMINIQUE	CLG CAMILLE SAINT SAENS	LIZY SUR OURCQ
TADDEI	CLAUDE	CLG GEORGES BRASSENS	SEVRAN
TALL	YASMINA	CLG RAYMOND POINCARÉ	LA COURNEUVE
TAMAIN	SYLVIE	LP MICHELET	FONTENAY SOUS BOIS
TAPIA	ANNE-MARIE	CLG LA GRANGE DU BOIS	SAVIGNY LE TEMPLE
TAVERDET	ANNE	LYC GUILLAUME BUDE	LIMEIL BREVANNES
TESSON	MIGUEL	CLG PABLO NERUDA	AULNAY SOUS BOIS
TEXIER	PASCAL	CLG CHRISTINE DE PISAN	PERTHES
THIEBOT	CHRISTINE	LYC JACQUES BREL	LA COURNEUVE
THOMAS	GUY	LYC MAXIMILIEN SORRE	CACHAN
THOMAS	GUY	LPO GUSTAVE EFFEIL	CACHAN
THORAVAL	VALERIE	CLG JEAN-BAPTISTE VERMAY	TOURNAN EN BRIE
TISSIER	FREDERIC	CLG SIMONE VEIL	MANDRES LES ROSES
TORRES	MARIE-THERESE	CLG CLOS SAINT VINCENT	NOISY LE GRAND
TOURNIER	SUZANNE	CLG STEPHANE MALLARME	FONTENAY TRESIGNY
TRANO	JEAN	CLG HENRI WALLON	SAVIGNY LE TEMPLE
TYBIN	CECILE	CLG DES REMPARTS	ROZAY EN BRIE
VAN RENTERGHEM	CAROLE	CLG FRANCINE FROMOND	FRESNES
VANDARD	ANNE	CLG IRENE ET FREDERIC JOLIOT CURIE	PANTIN
VAUDECARANNE	CHRISTOPHE	CLG RENE GOSCINNY	VAIRES SUR MARNE

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
VERDON	DOMINIQUE	LP SIMONE WEIL	PANTIN
VERGER	CHRISTINE	LYC GALILEE	COMBS LA VILLE
VICARD	CONSTANT	CLG ARMAND LANOUX	CHAMPS SUR MARNE
VINCENT	BERNARD	LYC CONDORCET	SAINT MAUR DES FOSSES
VINESSE	HELENE	CLG HENRI MATISSE	CHOISY LE ROI
VIRBEL-FLEISCHMAN	AGNES	LYC SAMUEL BECKETT	LA FERTE SOUS JOUARRE
VOLPOET	SEBASTIEN	LYC FERNAND LEGER	IVRY SUR SEINE
WALLET	NATHALIE	CLG PAUL BERT	DRANCY
WIART	CORINNE	LYC RENE DESCARTES	CHAMPS SUR MARNE
YACOUB	SAID	CLG JEAN RENOIR	BONDY
YACOUB	SAID	LYC JEAN RENOIR	BONDY
YERRO	GEORGES MARIE	CLG JACQUES PREVERT	NOISY LE GRAND
YOUSFI CHERIF-ZAHAR	DJAMILA	CLG FRANCOIS RABELAIS	SAINT MAUR DES FOSSES
ZAVERSNIK	MARIAN	CLG LE PARC	AULNAY SOUS BOIS
ZEMORI	MARCELINE	LYC SUGER	SAINT DENIS
ZERROUKI	HALIMA	CLG DU PARC	SUCY EN BRIE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-021

Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature aux
directeurs
des centres d'information et d'orientation de l'académie de
Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant délégation de signature aux directeurs
des centres d'information et d'orientation de l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le décret n°91-290 du 20 mars 1991 relatif au statut particulier des directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation-psychologues;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** la liste des directeurs des centres d'information et d'orientation nommés dans l'académie de Créteil en annexe ;

ARRETE

- ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée aux directeurs des centres d'information et d'orientation figurant sur la liste jointe à l'effet de signer les demandes d'achat liées aux dépenses de fonctionnement relatives à la gestion courante des centres d'information et d'orientation.
- ARTICLE 2** : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 26 avril 2017.
- ARTICLE 3** : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE

LISTES DES DIRECTEURS DES CIO

Nom	Prénom	Ville
LAMOTHE	Valérie	CIO de Chelles (77)
ROGER	Catherine	CIO de Coulommiers (77)
GOUËL	Pascale	CIO de Roissy- en-Brie (77)
LIPIETZ	Judith	CIO d'Aulnay-sous-Bois (93)
GUITTARD	Madeleine	CIO d'Epinay-sur-Seine (93)
PENNESI	Nathalie	CIO de Montreuil (93)
FETHI	Rachid	CIO de Noisy- le- Grand (93)
BRUMAUD	Nathalie	CIO de Noisy-le-Sec (93)
REILLE BAUDRIN	Emmanuelle	CIO de Pantin (93)
BOURGEOIS	Christelle	CIO de Stains (93)
HUGUES	Catherine	CIO de Tremblay-en-France (93)
MORAIS	Dominique	CIO de Boissy-Saint-Léger (94)

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-002

Arrêté du 2 mai 2017 portant subdélégation de signature
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de
l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant subdélégation de signature
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L 421-1, L 421-11 et L 421-14 ;
- VU** le code des juridictions financières ;
- VU** le code des marchés publics ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU** la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment ses articles 15-5 et suivants ;
- VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** l'ordonnance n°2004-631 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification du régime d'entrée en vigueur, de transmission et de contrôle des actes des autorités des établissements publics locaux d'enseignement ;
- VU** le décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement et notamment son article 33-1, complété par le décret n°2004-885 du 27 août 2004 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 24 février 2017 portant nomination de monsieur Laurent PREVOST, préfet du Val-de-Marne ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 portant nomination de madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 8 juillet 2011 nommant monsieur Antoine CUISSET, APAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017/804 du 13 mars 2017 donnant délégation de signature à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, pour signer, au nom du préfet du Val-de-Marne, les accusés de réception des actes budgétaires (budgets et décisions budgétaires modificatives) et les pièces justificatives des collèges ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil :

pour signer les accusés de réception des actes budgétaires (budgets et décisions budgétaires modificatives) et les pièces justificatives des collèges.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sylvie THIRARD, la subdélégation de signature sera exercée :

par **madame Florence HOUSSET**, directrice des établissements et de la performance ;

par **monsieur Antoine CUISSET**, chef de la division de l'administration et des personnels.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 4 avril 2017.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil,



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-003

Arrêté du 2 mai 2017 portant subdélégation de signature
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de
l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant subdélégation de signature
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L 421-1, L 421-11 et L 421-14 ;
- VU** le code des juridictions financières ;
- VU** le code des marchés publics ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU** la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment ses articles 15-5 et suivants ;
- VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** l'ordonnance n°2004-631 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification du régime d'entrée en vigueur, de transmission et de contrôle des actes des autorités des établissements publics locaux d'enseignement ;
- VU** le décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement et notamment son article 33-1, complété par le décret n°2004-885 du 27 août 2004 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, préfet de Seine-et-Marne ;

- VU** le décret du 7 mai 2014 portant nomination de madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2014 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 8 juillet 2011 nommant monsieur Antoine CUISSET, APAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°14/PCAD/128 du 1^{er} septembre 2014 donnant délégation de signature à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, pour déférer au tribunal administratif, au nom de monsieur le préfet de Seine-et-Marne, les actes des collèges de Seine-et-Marne soumis au contrôle de légalité et n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducatrice et pour signer les accusés de réception des actes budgétaires (budgets et décisions budgétaires modificatives) et les pièces justificatives des collèges et des lycées en cité scolaire à gestion départementale ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil :

- 1) pour déférer au tribunal administratif les actes des collèges de Seine-et-Marne soumis au contrôle de légalité et n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducatrice ;
- 2) pour signer les accusés de réception des actes budgétaires (budgets et décisions budgétaires modificatives) et les pièces justificatives des collèges et des lycées en cité scolaire à gestion départementale.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sylvie THIRARD, la subdélégation de signature sera exercée :

par **madame Florence HOUSSET**, directrice des établissements et de la performance, pour ce qui concerne les actes énoncés au 1) et au 2) de l'article 1^{er} ;

par **monsieur Antoine CUISSET**, chef de la division de l'administration et des personnels, pour ce qui concerne les actes énoncés au 2) de l'article 1er.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 10 septembre 2014.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil,



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-004

Arrêté du 2 mai 2017 portant subdélégation de signature
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de
l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 2 mai 2017 portant subdélégation de signature
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
 - VU** le code des marchés publics ;
 - VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
 - VU** la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics ;
 - VU** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée, portant création et organisation des régions ;
 - VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
 - VU** le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;
 - VU** le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;
 - VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
 - VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
 - VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 - VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
 - VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine;
 - VU** le décret du 19 avril 2017 portant nomination de monsieur Michel DELPUECH préfet de police ;
- Considérant** que monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, assure l'intérim du préfet de la région d'Ile-de-France après que monsieur Michel DELPUECH a pris ses fonctions de préfet de police et jusqu'à la date de prise de fonctions de son successeur ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2005 modifié, relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017 portant délégation de signature à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 7 mai 2015 portant nomination de madame Isabelle CHAZAL, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général de l'académie de Créteil, directrice des ressources humaines à compter du 18 mai 2015;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 29 août 2016 portant nomination et détachement de madame Sophie JULIEN, ingénieure de recherche hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale d'académie adjointe en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 janvier 2017 nommant monsieur Jean-Baptiste MOUTON, administrateur civil, adjoint au secrétaire général d'académie en charge de la stratégie, de la performance et des études ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral n°2017-04-21-035 du 21 avril 2017.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sylvie THIRARD, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **Madame Florence HOUSSET**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur ;
-
- **Madame Sophie JULIEN**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques ;
-
- **Madame Isabelle CHAZAL**, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;
- **Monsieur Jean-Baptiste MOUTON**, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 26 avril 2017.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-05-02-005

Arrêté du 2 mai 2017 portant subdélégation de signature
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de
l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 2 mai 2017 portant subdélégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2131-6 ;
 - VU** le code de l'éducation et notamment son article L 421-14 ;
 - VU** le code des juridictions financières ;
 - VU** le décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;
 - VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
 - VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
 - VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
 - VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine;
 - VU** le décret du 19 avril 2017 portant nomination de monsieur Michel DELPUECH préfet de police ;
- Considérant** que monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, assure l'intérim du préfet de la région d'Ile-de-France après que monsieur Michel DELPUECH a pris ses fonctions de préfet de police et jusqu'à la date de prise de fonctions de son successeur ;
- VU** l'arrêté du préfet de région d'Ile-de-France n°2017-04-21-010 du 21 avril 2017 portant délégation de signature à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, en matière administrative ;
 - VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
 - VU** l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
 - VU** l'arrêté ministériel en date du 7 mai 2015 portant nomination de madame Isabelle CHAZAL, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général de l'académie de Créteil, directrice des ressources humaines à compter du 18 mai 2015;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 29 août 2016 portant nomination et détachement de madame Sophie JULIEN, ingénieure de recherche hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale d'académie adjointe en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 janvier 2017 nommant monsieur Jean-Baptiste MOUTON, administrateur civil, adjoint au secrétaire général d'académie en charge de la stratégie, de la performance et des études ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral 2017-04-21-010 du 21 avril 2017.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sylvie THIRARD, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **Madame Isabelle CHAZAL**, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;
- **Madame Florence HOUSSET**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur ;
- **Madame Sophie JULIEN**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques ;
- **Monsieur Jean-Baptiste MOUTON**, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 26 avril 2017.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France

Fait à Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil


Béatrice GILLE